



Compte-rendu du Conseil municipal du 12 avril 2021

Etaient présents : Mr Alain ROTH – Mme Martine LOHSE – Mr Michel LAURENT – Mme Joëlle PAHIN – Mme Stéphanie PACCHIOLI – Mr Laurent TOURTIER – Mr Yves BOITEUX – Mr Didier COMTE – Mr Claude BOURIOT – Mme Marie-Sophie POFILET – Mme Catherine PETREQUIN – Mme Chantal PIGNAULT (arrivée à la question 2) – Mme Nathalie BELZ – Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – Mme Christelle PIRANDA – Mr Jean-François GOUX – Mr Frédéric MAURICE (arrivé à la question 2) – Mme Christelle VAUCLAIR – Mr Sébastien ALZINGRE – Mme Marie-Eve LOUX – Mr Antoine MONNIER

Avait demandé à excuser son absence :

Mr Francis USARBERRENA qui donne procuration à Mr Michel LAURENT

Etait absent:

Mr Christopher BOREANIZ

La séance est ouverte à 19 h 12

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à L'Isle-sur-le-Doubs sous la présidence de monsieur le maire, Alain ROTH, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. TRAVAUX : délibération 2020.40 - attribution du marché de la passerelle-rectification d'une erreur matérielle dans le montant des deux lots du marché
2. TRAVAUX – Programme LEADER Doubs Central 2014 -2020 – construction d'une passerelle sur le canal du Rhône au Rhin – plan de financement
3. FINANCES - comptes de gestion du comptable du trésor 2020
4. FINANCES - compte administratif 2020 de la commune – adoption
5. FINANCES - compte administratif 2020 du lotissement de la Loge – adoption
6. FINANCES - affectation des résultats
7. FINANCES - vote des taux d'imposition 2021
8. AFFAIRES SCOLAIRES - fixation du coût d'un enfant scolarisé en maternelle et élémentaire pour l'année 2020-2021
9. AFFAIRES SCOLAIRES – organisation du temps scolaire – renouvellement de la dérogation pour la semaine à quatre jours
10. PETITE ENFANCE – autorisation à monsieur le maire pour signer la convention d'objectifs et de moyens avec familles rurales pour la gestion de la micro crèche
11. POLICE MUNICIPALE – autorisation à monsieur le maire de signer la convention pour la gestion des procès-verbaux électroniques avec la préfecture
12. PERSONNEL – création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

13. PERSONNEL - liste des emplois communaux au 7 avril 2021
14. PERSONNEL – fixation du nombre d’emplois saisonniers pour l’été 2021
15. CC2VV – transfert des zones d’activités – ZAE de la Combe Rosier - renouvellement de la convention de mise à disposition des biens communs et prestations de service pour validation et autorisation à monsieur le maire de la signer
16. FORET : validation du devis de travaux sylvicoles pour l’année 2021 présenté par l’ONF
17. FINANCES – subventions 2021 accordées aux associations
18. FINANCES –budget général 2021 – vote
19. FINANCES – budget 2021 du lotissement de la Loge - vote
20. BIBLIOTHEQUE – autorisation à monsieur le maire de signer la convention de partenariat 2021-2022 pour le dispositif cartes avantages jeunes
21. AFFAIRES DIVERSES

Après avoir constaté que le quorum était atteint, il a été procédé, conformément à l’article L. 2121-15 du CGCT, à l’élection d’un secrétaire pris dans le conseil ; Madame Martine LOHSE a été désignée pour remplir ces fonctions qu’elle a acceptées.

1. Approbation du compte-rendu du 9 février 2021

Le compte-rendu de la séance du 9 février 2021 est approuvé à l’unanimité.
--

2. TRAVAUX : délibération 2020.40 - attribution du marché de la passerelle- rectification d’une erreur matérielle dans le montant du marché

Par délibération 2020.46 du 19 juin 2020, le conseil municipal a validé l’attribution des marchés pour la construction d’une passerelle sur le canal du Rhône au Rhin.

Une erreur matérielle de 74 centimes s’est produite dans l’indication des montants hors taxe de deux lots :

- Lot 1 : terrassement / VRD / gros œuvre
- Lot 2a : charpente bois

Les montants exacts sont les suivants :

- Lot 1 : terrassement / VRD / gros œuvre : 54747,49€ HT au lieu de 54747,35 € HT pour FB MACONNERIE
- Lot 2a : charpente bois : 135 059,50 € HT au lieu de 135 059,00 € HT pour VERDOT

Ces erreurs n’entachent pas la décision d’attribution du marché.

Il convient donc de les rectifier.

Le conseil municipal, à l’unanimité, accepte ces corrections et valide les nouveaux montants tels que proposés ci-dessus.

3. TRAVAUX – Programme LEADER Doubs Central – construction d’une passerelle sur le canal du Rhône au Rhin – plan de financement

Par délibération 2019.05 du 19 janvier 2019, le conseil municipal sollicitait l’aide financière au titre du LEADER auprès du GAL du Doubs Central pour l’aménagement d’une passerelle sur le canal du Rhône au Rhin.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le plan de financement a changé et devient le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Maîtrise d'oeuvre	25 000,00 €	Fonds européen LEADER	27 496,81 €
Etudes géotechniques	2 670,22 €	Etat - DSIL	60 790,57 €
Etudes géotechniques complémentaires	2 000,00 €	Région - Dispositif Habitat - Aménagement	26 527,96 €
Relevés topographiques	1 250,00 €	Département - Appel à projets voies cyclables	82 094,52 €
Mission CCSPS	1 764,00 €		
Mission Contrôle Technique	2 600,00 €	Autofinancement	51 861,43 €
Travaux - Lot 1 - Terrassements – VRD – Gros-Œuvre	54 747,49 €		
Travaux - Lot 2a - Charpente Bois	135 059,50 €		
Travaux - Lot 2b - Couverture Inox	11 848,90 €		
Travaux - Lot 3 - Electricité	11 831,18 €		
TOTAL	248 771,29 €	TOTAL	248 771,29 €

Les subventions de l'Etat, de la Région et du Département ont déjà fait l'objet d'une attribution.

La Ville de l'Isle-sur-le Doubs peut également bénéficier d'une subvention au titre du fonds européen Leader.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de :

- rapporter la délibération 2019/05 du 19 janvier 2019 ;
- approuver le plan de financement présenté en séance ;
- solliciter l'aide financière de l'Europe au titre du Leader ;
- s'engager à assurer le financement de la partie des opérations qui ne serait pas subventionnée ;
- autoriser monsieur le maire à formaliser et déposer un dossier de demande de financement au titre du LEADER auprès du Doubs Central ;
- autoriser monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

4. Comptes de gestion du Comptable du Trésor 2020

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par madame la trésorière en poste à L'Isle-sur-le-Doubs.

Par ailleurs, les comptes de gestion établis par cette dernière, pour la commune et le lotissement de la Loge sont conformes aux comptes administratifs du maire.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion de madame le comptable du Trésor, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les comptes de gestion pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

5. Compte administratif 2020 de la Commune – adoption

Monsieur le maire quitte la salle et monsieur Michel Laurent, adjoint en charges des finances, assurera la présidence de la séance **pour procéder au vote** du compte administratif de la commune :

Le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 fait apparaître les éléments ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	1 466 621,96
Recettes d'investissement :	1 636 400,57
Résultat d'investissement de l'exercice :	169 778,61

F

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	2 486 243,20
Recettes de fonctionnement :	2 770 119,85
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	283 876,65

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif de la commune pour l'année 2020.

6. Compte administratif 2020 de la Loge – adoption

Le compte administratif du service du lotissement La Loge pour l'exercice 2020 fait apparaître les éléments suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement :	0
Recettes d'investissement :	0
Résultat d'investissement de l'exercice :	0

F

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :	0
Recettes de fonctionnement :	0
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	0

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte, le compte administratif du lotissement de la Loge pour l'année 2020.

7. Affectation des résultats

a) Compte administratif de la commune

Le compte administratif 2020 de la commune présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-236 494.03 €		169 778.61 €		- €	-66 715.42 €
FONCT	454 464.21 €	227 272.55 €	283 876.65 €			511 068.31 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : - 66 715.42 €

Le résultat de fonctionnement cumulé est de : 511 068.31 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	511 068.31 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	66 715.42 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	444 352.89 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

d) Lotissement

Le compte administratif 2020 présente le résultat suivant :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-187 783.05 €		0.00 €	- € - €	- €	-187 783.05 €
FONCT	- 845.90 €	- €	0.00 €			- 845.90 €

Le résultat d'investissement cumulé est de : -187 783.05 €

- Le résultat de la section de fonctionnement cumulé de : - 845.90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 : LOTISSEMENT PAS DE 10868	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	845.90 €

8. FINANCES - Vote des taux d'imposition

La réforme fiscale visant à supprimer la taxe d'habitation se traduit à compter du 1^{er} janvier 2021 par un nouveau schéma de financement des collectivités locales : en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la perte de la taxe d'habitations sur les résidences principales.

Les délibérations de vote des taux 2021 ne concernent que les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Les bases locatives ont été réévaluées de + 0,2 %

Monsieur le maire présente les modifications apportées aux taxes communales :

Taxes	Bases d'imposition 2021	Taux 2020	Produit attendu
Taxe foncière départementale redonnée aux communes en compensation de la TH	3 017 000	18.08	545 474
Taxe foncière communale existante	3 017 000	16.86	508 666
Taxe foncière après réforme	3 017 000	34.94	1 054 140
Taxe foncière - non bâti	29300	19.30	5655
		TOTAL	1 059 795

Le conseil municipal, par 20 voix POUR et deux abstentions (Claude BOURIOT et Antoine MONNIER), fixe les taux d'imposition de la taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti pour l'année 2021 comme suit :

Taxes	Bases d'imposition 2021	Taux 2021	Produit attendu
Taxe foncière - bâti	3 017 000	35.94	1 084 310
Taxe foncière - non bâti	29300	20.30	5948
		TOTAL	1 090 258

Ce qui permettra une recette supplémentaire de **30 463,00 €**

9. AFFAIRES SCOLAIRES -Fixation du coût d'un enfant scolarisé à l'école maternelle et à l'école élémentaire pour l'année 2020/2021

Des conventions fixant les conditions d'accueil des enfants de l'extérieur dans les établissements scolaires l'islois sont signées chaque année avec certaines communes.

En 2020, le prix d'un enfant à l'école élémentaire avait été fixé à 520.00 euros et 840.00 euros en maternelle pour l'année scolaire 2019/2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la participation aux frais scolaires des enfants de l'extérieur scolarisés à L'Isle-sur-le-Doubs pour l'année 2020/2021 :

- 520.00 euros un enfant en élémentaire,
- 840.00 euros pour un enfant en maternelle

10. AFFAIRES SCOLAIRES - organisation du temps scolaire - renouvellement de la dérogation pour la semaine à 4 jours

Par délibération 2017/128 du 8 décembre 2017, le conseil municipal, conjointement avec les conseils d'écoles maternelles et élémentaires, a validé l'organisation du temps scolaire sur quatre journées à partir de la rentrée 2018/2019 en respectant les modalités suivantes :

- 6 heures d'enseignement par jour
- 3 heures 30 maximum d'enseignement par demi-journée
- pause méridienne d'une durée minimale d'une heure trente.

Cette organisation a été validée par monsieur le directeur académique des services de l'Education nationale le 30 juin 2018.

L'article D 521-12 du code de l'Education prévoit que « la décision d'organiser la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'Education nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans en respectant la même procédure. La demande de reconduction doit être visée par le conseil d'école et doit faire l'objet d'une délibération de la collectivité. »

Une demande conjointe de renouvellement de la dérogation doit être transmise avant le 7 mai 2021 à l'Inspection académique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'organisation du temps scolaire sur quatre journées, lundi, mardi, jeudi et vendredi selon les horaires suivants à partir de la rentrée 2021/2022 :

ECOLE	MATIN	PAUSE MERIDIENNE	APRES-MIDI
VALERIE PERDRIZET	8 h 25 – 11 h 25	11 h 25 - 13h 25	13 h 25 – 16 h 25
HENRI BOURLIER	8 h 20 – 11 h 20	11 h 20 – 13 h 20	13h 20 – 16 h 20
BERNARD CLAVEL	8 h 35 – 11 h 35	11 h 35 – 13 h 35	13 h 35 – 16 h 35

Cette organisation a été validée par les conseils d'écoles maternelles et élémentaires du 2^{ème} trimestre.

11. PETITE ENFANCE – autorisation à monsieur le maire pour signer la convention d'objectifs et de moyens avec familles rurales pour la gestion de la micro crèche

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal avait décidé de signer une convention d'objectifs et de moyens pour la gestion de la micro crèche (10 places et un accueil d'urgence) avec Familles Rurales en mars 2020, pour une durée d'un an.

Il avait été convenu avec le prestataire de réaliser une étude de besoins auprès des parents en vue de faire évoluer l'offre d'accueil actuel vers un multi-accueil de 18 places (12 en crèche et 6 en halte-garderie) ; les résultats n'ont pas été concluants en raison du confinement.

Le projet de centraliser les services « petite enfance » au sein d'un même endroit étant encore à l'étude, Mme Stéphanie Pacchioli, adjointe à la petite enfance, a rencontré les dirigeants de Familles Rurales et a souhaité signer une nouvelle convention pour une durée d'un an.

Depuis la signature de la convention « bonus territoire » qui remplace le contrat enfance jeunesse, la CAF verse directement la prestation EAJE (établissement d'accueil de jeunes enfants) au gestionnaire, soit la somme de 36997,00 euros. Cette somme vient donc en diminution de la subvention communale, qui pour l'année 2021 s'élèvera à 34 285,04 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer cette convention avec Familles Rurales pour une durée d'un an et à valider la subvention annuelle.

12. POLICE MUNICIPALE – autorisation à monsieur le maire de signer la convention pour la gestion des procès-verbaux électroniques.

Par délibération 2020.95 du 25 août 2020, le conseil municipal a validé la création d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique à compter du 1^{er} janvier 2021. Un recrutement a été lancé et la personne retenue a pris ses fonctions le 1^{er} avril dernier.

Afin de pouvoir mettre en place la verbalisation électronique, il y a lieu d'autoriser monsieur le maire à signer une convention avec la préfecture pour définir les conditions de mise en œuvre de ce dispositif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer avec la Préfecture la convention pour la mise en œuvre de la verbalisation électronique.

13. PERSONNEL – Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

A la suite de trois départs en retraite au sein des services administratifs et techniques en 2021, un nouvel organigramme a été élaboré qui prévoit le recrutement d'une assistante comptable à temps complet.

Cet organigramme a obtenu un avis favorable du comité technique du centre de gestion.

Un recrutement a été lancé et a permis de retenir une personne titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe qui prendra ses fonctions le 17 mai 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021.

14. PERSONNEL – Fixation du nombre d'emplois saisonniers pour l'été 2021

Pour permettre le bon fonctionnement des services municipaux pendant l'été, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer sept emplois saisonniers pour la période de juin - juillet- août 2021 :

- 6 contrats d'un mois à temps complet pour les services techniques, 2 en juin, 2 en juillet et 2 en août.
- 1 contrat d'un mois à temps complet réparti entre la bibliothèque et les ménages dans les bâtiments communaux

15. PERSONNEL - Liste des emplois communaux au 1^{er} mai 2021

La liste des emplois communaux au 1^{er} mai 2021 est la suivante :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
Filière administrative				
Attaché principal	A	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	
Adjoint administratif	C	1	1	
Filière technique				

Ingénieur territorial	A	1	1	
Technicien territorial principal de première classe	B	1	1	
Technicien territorial	B	1	1	
Agents de maîtrise	C	3	2	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	9	9	1
Adjoint technique	C	8	8	4
Filière culturelle				
Bibliothécaire	A	1	1	
Filière sociale				
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	3	2	1
Filière sportive				
Educatrice des APS principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	

Soit un total de 37 postes statutaires, dont deux non pourvus - 31,37 équivalent temps plein qui se répartissent comme suit :
32 titulaires, 3 contractuels et deux postes non pourvus (agent de maîtrise (titulaire en disponibilité) et ATSEM principal de 2^{ème} classe).

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête la liste des emplois communaux au 1^{er} mai 2021.

16.CC2VV – Transfert des zones d’activités – convention de mise à disposition des biens communs et prestations de service pour validation et autorisation à monsieur le maire de la signer

Dans sa séance du 27 septembre 2017, le conseil municipal a validé le rapport d'évaluation des charges transférées à la CC2VV qui prévoyait notamment le transfert de la zone d'activité de la Combe Rosier.

Dans sa séance du 8 décembre 2017, le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à signer une convention de prestations de services confiant la gestion administrative et l'entretien des équipements (voirie, éclairage public, espaces verts) à la commune de l'Isle-sur-le-Doubs pour trois ans. En contrepartie, la communauté de communes rembourse la collectivité d'un montant de 7439,00 euros.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2020. Il convient de la renouveler pour une nouvelle durée de trois ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention précitée et autorise monsieur le maire à la signer.

17.FORET - Validation du programme de travaux sylvicoles pour l'année 2021 présenté par l'ONF

L'office national des forêts a transmis le programme des travaux pour l'année 2021 qui prévoit les interventions suivantes :

Travaux sylvicoles maintenance de cloisonnement :	1332.50 € HT
Travaux sylvicoles dégagement manuel (feuillus) :	4407.00 € HT
Travaux sylvicoles de dégagement manuel (résineux) :	713.00 € HT
Travaux de maintenance pour les parcelles 26 – 27 -28 – 29 -33	2625.00 € HT

Le conseil municipal, valide, à l'unanimité, le programme de travaux sylvicoles tels que présentés par l'ONF pour l'année 2021.

18.FINANCES – subventions 2021 accordées aux associations

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les montants des subventions attribuées. Il est précisé que seules les associations ayant déposé un dossier une demande ont été étudiées.

Ne prennent pas part au vote : Didier COMTE, Nathalie BELZ, Christelle PIRANDA, Frédéric MAURICE

Le conseil municipal, par 18 voix POUR, décide d'attribuer les subventions aux associations l'isloises pour l'année 2020 suivant le tableau ci-dessous :

Associations	2 021	
	demandes	décisions
ACCA	/	/
AIDDES	/	/
DSA(athlé)	1 650	1 650
Badminton	900	900
Amicale Sapeurs-Pompiers	600	600
ASP/Commission secourisme	200	200
ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE	700	500
BASKET-CLUB	1 200	1 200
C.A.T.M		
CLUB CANIN	950	200
CLUB DU DOUBS L'ISLOIS	non précisé	100
CLUB KARATÉ	1 500	1 500
COMITE DES FÊTES	700	350
CUBA COOPERATION	300	100
DOJO-CLUB L'ISLOIS	2 800	2 800
DONNEURS DE SANG	/	/
DOUBS GENEALOGIE	/	/
ÉCLAIREURS DE FRANCE	350	200
ECURIE TERRE COMTOISE	/	/
F.C.I	3 000	3 000
FCPE	/	/
F.N.A.T.H	120	120
F.S.E COLLÈGE	600	400
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	/	/
LES DIX QUI DANSENT	300	100

LES MURMURES DU DOUBS	250	200
Musique des isles du Doubs	/	/
PECHE COMPETITION	/	/
PEINTURE AU FEMININ	110	100
PERCUT'GYM TWIRL	1 340	1 340
Aide aux animations	/	/
Pétanque Club	500	200
PING PONG CLUB	800	800
RANDONNEURS EN PAYS L ISLOIS	/	/
REV'ÉVASION	340	340
SECTION JEUNES POMPIERS	1 000	1 000
La Chatière	2 000	1 000
SOLIDD	300	300
SOUVENIR Français	200	200
TENNIS CLUB	1 000	1 000
THEATRE D'IMPROVISATION	/	/
U.N.C	200	100
VELO CLUB	120	120
VIE LIBRE LA SOIF D'EN SORTIR	/	/
Solidarité femmes	1 897	200
CDIFF	1 600	600
Total	27 527	21 420

19.FINANCES –budget général 2021 – vote

Le budget général 2021 se présente comme suit :

Article	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
Total 011	Charges à caractère général	785 110,00
Total 012	Charges de personnel	1 356 752,00
Total 022	Dépenses imprévues	5 000,00
Total 023	Virement à section investissement	532 674,96
Total 014	Atténuation de produits	
Total 65	Autres charges gestion courante	421 607,16
Total 66	Charges financières	23 500,00
Total 67	Charges exceptionnelles	6 500,00
Total 042	Opérations d'ordre entre sections	21 629,77
Total dépenses + opérations d'ordre		3 152 773,89
Article	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
Total 002	excédent antérieur reporté	444 352,89
Total 013	atténuation de charges	60 000,00
Total 70	produits des services	147 002,00
Total 73	impôts et taxes	1 763 959,00
Total 74	dotations et participations	654 460,00
Total 75	autres produits de gestion courante	71 000,00
Total 76	produits financiers	
Total 77	produits exceptionnels	12 000,00
Total 042	Opération d'ordre entre section	
Total recettes fonctionnement		3 152 773,89

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021			
01	Solde d'exécution		66 715,42
041	Opérations d'ordre entre sections	Opérations patrimoniales	78 397,98
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées		157 000,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles		27 000,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles		3 203 450,00
Total dépenses investissement			3 532 563,40
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021			
Compte			BP 2021
001	Solde d'exécution		
021	Virement de section de fonctionnement		532 674,96
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		21 629,77
041	Opérations d'ordre patrimoniales		78 397,98
10	Dotations fonds divers réserves		262 715,42
13	Subventions d'investissement		1 287 043,65
16	Emprunts et dettes assimilées		1 256 101,62
024	Produits des cessions		94 000,00
027	Immobilisations financières		0,00
45	Travaux effectués pour le compte de tiers		0,00
Total recettes investissement			3 532 563,40

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus.

20.FINANCES – budget 2021 du lotissement de la Loge - vote

Le budget du lotissement de la loge se présente comme suit :

Dépenses d'exploitation		
002	Déficit antérieur reporté	845,90
011	charges à caractère général	13000,00
023	virement à section investissement	187 783,05
042	Annulation du stock initial	187 783,05
Total des dépenses de fonctionnement		389 412,00
Recettes d'exploitation		
070	vente produits	217 000,00
042	Constatation du stock final	187 783,05
Total des recettes de fonctionnement		404 783,05
Dépenses d'investissement		
001	Déficit antérieur reporté	187 783,05
040	Constatation du stock final	187 783,05
Total des dépenses d'investissement		375 566,10
Recettes d'investissement		
021	virement section fonctionnement	187 783,05
040	Annulation du stock initial	187 783,05
Total des recettes d'investissement		375 566,10

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget du lotissement de la Loge 2021 tel que présenté ci-dessus.

21.BIBLIOTHEQUE – autorisation à monsieur le maire de signer la convention de partenariat 2021-2022 pour le dispositif « cartes avantages jeunes »

Le conseil régional a mis en place le principe du chéquier « avantages culturels », dont l'objectif est de faciliter et d'accroître l'accès des jeunes aux lieux et manifestations culturels ainsi qu'aux pratiques artistiques et culturelles. La Région a décidé de faciliter l'accès à la lecture publique à travers les bibliothèques de Franche-Comté.

Le conseil régional verse une participation au regard du nombre d'abonnements qui seront délivrés aux jeunes titulaires de la Carte Jeunes : 5 €/coupon.

En contrepartie, la ville de L'Isle-sur-le-Doubs s'engage notamment à permettre l'inscription à la bibliothèque à titre gratuit de tout détenteur de la carte avantage jeunes. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention avec le conseil régional pour la saison 2021.2022

22.AFFAIRES DIVERSES

Agenda :

14 avril 2021 à 17 heures : conseil d'administration CCAS

15 avril 2021 à 19 heures : conseil communautaire

20 avril 2021 à 18 h 30 : réunion adjoints

27 avril 2021 à 19 heures : réunion groupe

7 mai 2021 à 19 heures : conseil municipal

La séance est levée à 21 h 10